



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 6 juin 2018

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 14 JUIN

À la demande du Gouvernement, le Sénat a décidé l'inscription à l'ordre du jour du jeudi 14 juin 2018 matin des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du jeudi 14 juin 2018 s'établit comme suit :

Jeudi 14 juin 2018

À 10 h 30

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi pour un **nouveau pacte ferroviaire** (*demande du Gouvernement*)
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 juin à 15 heures
- Suite de la proposition de loi portant **Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs**, présentée par MM. Rémy POINTEREAU, Martial BOURQUIN, Jean-Marie BOCKEL et Mme Élisabeth LAMURE (n° 460, 2017-2018) (demande de la délégation aux collectivités territoriales et de la délégation aux entreprises)

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi tendant à **imposer** aux **ministres** des **cultes** de **justifier** d'une **formation** les **qualifiant** à l'**exercice** de ce **culte**, présentée par Mme Nathalie GOULET, M. André REICHARDT et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 538, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 11 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 juin à 15 heures

À 18 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi portant **Pacte national** de **revitalisation** des **centres-villes** et **centres-bourgs**, présentée par MM. Rémy POINTEREAU, Martial BOURQUIN, Jean-Marie BOCKEL et Mme Élisabeth LAMURE (n° 460, 2017-2018) (demande de la délégation aux collectivités territoriales et de la délégation aux entreprises)